

Circulaire DHOS/RH3 n°2009-397 du 21 décembre 2009 relative à l'actualisation du dénombrement des agents de la fonction publique hospitalière présentant une maladie professionnelle consécutive à une exposition aux poussières d'amiante au 31 décembre 2009

21/12/2009

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : actualisation du dénombrement des agents de la fonction publique hospitalière présentant une maladie professionnelle consécutive à une exposition aux poussières d'amiante au 31 décembre 2009 - Tableaux 30 ou 30 bis des maladies professionnelles.

Mots-clés : maladie professionnelle - amiante.

Références :

[Loi n°2002-1487](#) du 20 décembre 2002 ;

Circulaire n°04653 du 21 octobre 2004.

Annexes :

Annexe I. - Déclarations et reconnaissances de maladies contractées ou professionnelles consécutives à une exposition aux poussières d'amiante.

Annexe II. - Prestations versées année 2009.

Annexe III. - Métiers année 2009.

Annexe IV. - Suivi des personnels année 2009.

[Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF](#)

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarité no 2010/2 du 15 mars 2010,